

Légitimité création d'entreprise

Par alex30, le 28/09/2008 à 14:02

Bonjour

J'ai une question à propos de la légitimité de créer une société. Je suis employé dans une TPE de service en ce moment. Après avoir appris beaucoup dans mon métier je souhaite commencer ma propre activité, exactement dans ce même secteur. Je suis lié à mon entreprise par un contrat de travail basique et un contrat de confidentialité. Dans mon contrat de confidentialité il n'est mentionné que des exigences par rapport à la diffusion des informations auxquelles j'aurai eu accès dans la société. Mon contrat de travail ne comporte aucune clause de non concurrence et aucune clause d'exclusivité.

Aurais-je le droit de créer une société dans le même domaine que ma société actuelle ? Y a-t-il des personnes spécialisées dans ce genre de problème ? Un avocat du travail pourraitil par exemple m'aider ?

Pour vos réponses je vous remercie d'avance Alexandre